COMPTE RENDU
du Comité Technique Ministériel du 24 novembre 2015

Le CTM se déroule sous la présidence du SGA. Le ministre est en effet absent car en voyage aux USA avec le président de la République. De ce fait un autre CTM sera organisé avant la fin 2015 avec pour première préoccupation les effectifs des personnels civils dont les ouvriers de l'Etat.

Face à des déclarations des organisations syndicales qui demandent toutes des recrutements de personnels fonctionnaires et ouvriers de l'Etat, le SGA affirme que la position du ministère en est très proche. Il ajoute que le rapport du CGA sur la place des personnels civils servira pour une mise en œuvre et qu'il faut revoir la copie sur le soutien. Il assure de plus travailler sur les déclarations du président de la République relatives à l'arrêt de la baisse des effectifs.

Le DRHMD affirme également sa proximité avec les positions des OS sur la transformation des OE en contractuels, proposée par Bercy, et qui ne convient pas. Il précise cependant qu'il faut, selon lui, revoir la rémunération et s'attendre à des évolutions futures.

Pour les recrutements, la situation est favorable, même avant les attentats, y compris dans le MCO encore plus en difficulté par un triplement des frappes aériennes. Le volume des 330 OE supplémentaires devrait être acté.

Le SGA précise enfin qu'il y aura du recrutement dans le renseignement et la cybercriminalité également. Il n'a cependant pas précisé sous quel statut.

1. **Projet de décret modifiant le statut des aides-soignants, des agents des services hospitaliers qualifiés et des techniciens paramédicaux civils.**

La CGT a décidé de s'abstenir.

S'il y a un gain du point de vue indiciaire et de possibles perspectives d'évolutions professionnelles, un doute raisonnable persiste sur le déroulement de fin de carrière qui risque de se faire au ralenti. En effet la création d'une classe supérieure coïncide avec une population éligible particulièrement importante qui du fait de l'application d'un taux promus/promouvables ne sera pas servie en intégralité et dans des délais raisonnables. C'est pourquoi la CGT a revendiqué une mesure exceptionnelle d'alimentation du nouveau grade par l'ensemble des agents éligibles afin de fluidifier les passages pour les agents conditionnant à l'avenir.

2. **Projet d'arrêté fixant la liste des opérations de restructurations.**

La CGT vote contre.

La CGT réaffirme sa totale opposition aux restructurations. De plus, ce projet a été élaboré avant les attentats du 13 novembre et ne tient pas compte des inflexions annoncées par le président de la République et des conséquences de ces inflexions sur le soutien général et le MCO.

La CGT a demandé en première intention que ce projet d'arrêté, plus incongru que jamais, soit retiré de l'ordre du jour du CTM. Le SGA nous a rétorqué que ledit projet n'entrait pas, selon lui, en contradiction avec les moyens supplémentaires promis par le président de la République.

3. **Projet d'arrêté d'application du RIFSEEP aux secrétaires administratifs.**

La CGT vote contre.

La part indemnitaire prend une place croissante dans le revenu global des agents. Or, cette part indemnitaire compte pour une faible proportion dans le calcul des droits à retraite et est octroyée, malgré tout dans une atmosphère d'opacité qui raisonne comme une injustice. Le malaise persistant des adjoints administratifs face à l'instauration du RIFSEEP témoigne de l'illégitimité de ces modes rémunération.

C'est bien du dégel du point d'indice dont nous avons besoin et d'une politique d'avancement qui ne soit pas celle de la gestion de la pénurie.

4. **Projet d'arrêté portant organisation de l'institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire.**

La CGT s'est abstenue sur ce projet.

5. **Projet d'arrêté instituant une commission chargée de donner des avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.**

La CGT a voté contre.

Ce projet qui vise à fusionner la commission des rentes et la commission des recours amiables a amené la CGT a soulevé deux points cruciaux : la nécessité que cette nouvelle commission soit présidée par l'inspection du travail dans les armées (contrôle général des armées) et non pas le DRH-MD d'une part et d'autre part, le fait que le nombre de réunions minimales annuelles soit porté à trois pour garantir un traitement sérieux des affaires, notamment en termes de délais.

Le SGA accepté notre proposition quant au nombre de réunions et assure que l'inspection du travail dans les armées y participera mais sans avoir la présidence. Cette concession nous paraît insuffisante pour les droits des agents susceptibles de bénéficier des travaux de cette commission.

6. **Projet de modificatif de l'instruction relative à la nomenclature des professions ouvrières.**

La CGT a voté pour.

7. **Projet de modificatif de la circulaire relative aux formations qualifiantes des ouvriers de** l'Etat.

La CGT a voté pour.

La CGT quitte le CTM pour les points de communication. En effet, notre organisation avait demandé avant les attentats du 13 novembre que le CTM se réunisse autour d'un ordre du jour qui intéresse vraiment les personnels et notamment les questions des salaires, des recrutements statutaires et les déroulements de carrière. A défaut d'un tel ordre du jour, nous avions convenu de boycotter le CTM.

Les attentats du 13 novembre nous ont amené à revoir notre position sur notre participation au CTM. Les questions que nous voulions voir abordées restent essentielles et le sont d'autant plus, eu égard à la situation que connaît notre pays.

Vos élus CGT au CTM : Virginie BERTRAND, Pierre JOUVHOMME, Frédéric MATHIEU, Jean-Luc MICHAUD, Claudie DERRIEN.

A Montreuil le,
25 novembre 2015